



RAPPORT ANNUEL 2015

Sommaire

I. Rapport annuel du président.....	3
II. Projets et groupes de travail.....	5
GT Néobiontes invasifs (AGIN)	5
GT Communication environnementale (AKom)	6
ECORegion.....	6
Internet CCE.....	7
GT Agriculture & écologie	8
Citernes Suisse	9
III. Projets tiers avec des membres délégués de la CCE	10
Organisation du monde du travail ORTRA Environnement– réseau des professions environnementales et du segment Cleantech.....	10
Coordination intercantonale des géoinformation CIGEO	11
Agenda 21 pour l’eau.....	12
IV. Groupes spécialisés	14
Cercl’Air.....	14
Cercle Bruit	15
Cercle Déchets	17
Cercl’eau	17
Lab’Eaux.....	18
V. Prises de position, co-rapports, manifestations.....	20
VI. Démissions et entrées	21
VII. Comité	21
VIII. Comptes 2015	22

Photo en couverture: photo de groupe à Flüelen avec l’invité d’honneur Dominique Gisin

I. Rapport annuel du président

Rapport annuel du président

Ma première année en qualité de président de la CCE touche à sa fin. Bien que je fasse plutôt partie des « anciens » parmi les chefs des services et offices de la protection de l'environnement, je m'étonne toujours de la vaste palette de thèmes passionnants qui nous sont confiés. Il n'y a pas que la diversité des sujets qui soit enrichissante, les interactions entre les différentes thématiques engendrent également le suspense. Ce n'est pas comme si une centrale éolienne ou des panneaux solaires étaient une bonne chose en soi du point de vue de la transition énergétique uniquement parce qu'ils « produisent » de l'énergie renouvelable. Non, il s'agit de prendre en compte toute une série de variables d'influence (de la protection du paysage à la rentabilité, en passant par la biodiversité, la protection contre le bruit ou l'éblouissement) qui, au final, débouchent sur une décision pour ou contre un projet. A mon avis une plus grande flexibilité de la part de toutes les parties prenantes (vraiment TOUTES) serait de mise. Récemment, lors d'une sortie en ski en haute montagne notre guide « fulminait » contre l'excès (selon lui) de zones de tranquillité pour la faune entravant le free ride. Parallèlement il se plaignait des vols en hélicoptère qui venaient troubler les « derniers havres de paix » dans les montagnes. Le bonheur des uns fait le malheur des autres. Nous vivons dans un espace densément peuplé où la pluralité des droits d'utilisation implique de faire des compromis. La plupart du temps il est moins judicieux d'installer une installation éolienne dans une vallée étroite que de l'implanter sur une série de collines où elle serait certes plus exposée aux regards, mais où les conditions de vent sont en général meilleures. Faut-il la qualifier de corps étranger, alors qu'elle n'est *qu'une* marque de notre civilisation, au même titre que les nombreuses routes et autres constructions ? Je ne veux pas donner l'impression d'être un fervent partisan du ski hélicoptéré ou de soutenir systématiquement chaque installation éolienne; néanmoins durant mon mandat j'ai bien l'intention de m'investir pour que les fronts ne se durcissent pas et que des compromis soient au contraire possibles.

Structures

Cette année la CCE atteint l'âge de la majorité. Dans deux ans elle pourra fêter son vingtième anniversaire. Beaucoup a été fait et l'alliance informelle des responsables de la protection de l'environnement de jadis a donné naissance à une troupe de vrais professionnels. Et ce, essentiellement grâce aux membres fondateurs et à mes prédécesseurs. Comme chaque organisation qui grandit la CCE ne peut éviter de remettre périodiquement en question ses structures et sa façon de travailler et, le cas échéant, de les optimiser. La manière de travailler au sein des

Cercles a fait ses preuves: Cercl'Eau et Cercl'Air ont été rejoints par Cercle bruit, l'AGIN, Cercle déchets et plus récemment, Cercle sol. Afin de dégager une conception commune du travail au sein des cercles et des GT, la CCE a adopté un document-cadre fixant les relations entre la CCE et les cercles, d'une part, et les attentes de la CCE vis-à-vis des cercles, d'autre part.

Au début le président était secondé par son assistant-e attitré-e ; il dispose aujourd'hui d'un secrétariat professionnel. Il y a longtemps que le président n'est plus un combattant solitaire. Il peut compter sur un Comité actif et des responsables d'offices de protection de l'environnement qui s'investissent. C'est la seule façon de traiter la multitude de thèmes et de tâches auxquels nous sommes confrontés.

Mais force est de constater que, malgré tout, il devient de plus en plus difficile de garder une vue d'ensemble claire de tous les travaux en cours, et ce, pour ainsi dire dans le cadre d'une fonction exercée en parallèle à une activité principale. Par le passé j'admire mes prédécesseurs pour l'engagement dont ils faisaient preuve ; aujourd'hui je suis à même de mieux apprécier encore leurs prestations et leur travail. Toutefois, tôt ou tard le modèle actuel pourrait atteindre ses limites, selon l'évolution des thématiques et la valeur accordée à la protection de l'environnement et des eaux.

Processus

Il me semble important que nos processus soient le plus simples et le plus efficaces possible, et qu'ils mobilisent le minimum de ressources – notamment en relation avec les consultations et les prises de position relatives aux projets de la Confédération ou aux dossiers de la DTAP. Nous devons donc nous concentrer sur les dossiers les plus importants et nous limiter aux éléments clés. Ne lâchons pas la proie pour l'ombre. Chaque thème offre une multitude d'angles et de perspectives d'approche. Mais lorsqu'il s'agit d'une loi ou d'une ordonnance comportant 100 articles et un nombre infini d'exceptions et de dispositions transitoires, et dont l'historique remonte à 10 ans, est-il encore possible de garder une bonne vue d'ensemble ? Est-ce que cette loi répond toujours aux conceptions et attentes nourries au début ? Une telle loi est-elle encore comprise ? Sur ce point aussi nous pouvons contribuer à plus d'efficacité – même si le diable se cache dans les détails et qu'il y aura toujours de bonnes raisons pour que, dans un cas précis, une réglementation détaillée s'impose...

Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble de mes collègues qui m'ont fait confiance en m'élisant président. Ma reconnaissance va également à mes collègues du Comité qui me soutiennent dans mon activité et me remettent gentiment sur la bonne voie lorsque je m'écarte de l'itinéraire tracé. La CCE et le Comité ne pourraient fonctionner sans Andrea, la «bonne âme» qui coordonne, organise, rappelle les urgences et synthétise, sans jamais maugréer ou perdre le fil.

J'aimerais remercier tout particulièrement l'ensemble des collaborateurs des services et offices de protection de l'environnement, pour leur engagement inlassable et intense en faveur de la préservation et de la restauration d'un environnement intact.

Rainer Kistler, Président

II. Projets et groupes de travail

Groupe de travail Espèces invasives (AGIN)

Le groupe de travail AGIN, mis en place en 2007, a pour objectif de soutenir les cantons dans l'exécution de l'Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE, RS 814.911) en ce qui concerne les organismes exotiques (néobiontes) et d'initier une démarche commune. L'AGIN est composé de représentants de conférences cantonales (CCE, CDPNP, CIC, COSAC, SPC, CSF) et d'offices fédéraux (OFEV, OFAG). Depuis 2013 y siègent également des représentants régionaux des responsables cantonaux pour l'exécution de l'Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (Plateforme cantonale des coordinateurs néobiontes PC néobiontes). Les documents élaborés dans le cadre des sous-groupes sont soumis à l'approbation de l'AGIN. Une fois approuvés les documents sont rendus accessibles au public sur le site de la CCE à la rubrique Groupe de travail AGIN (<http://www.kvu.ch/de/arbeitsgruppen?id=138>) et envoyés à la plateforme cantonale Néobiontes.

En 2015, l'AGIN a tenu séance deux fois et les sous-groupes se sont réunis à plusieurs reprises. Le 29 juin 2015 a eu lieu un colloque AGIN à l'intention des personnes intéressées des autorités et des ONG. Ce fut l'occasion pour l'AGIN de faire un rapport sur les progrès enregistrés et l'avancée des travaux dans les sous-groupes ; les chercheurs ont présenté le fruit de leurs travaux et la Confédération a informé sur son projet de stratégie Néobiontes et son intégration dans le contexte politique global. Quelque 90 personnes ont participé à cette journée.

En 2015 les cinq sous-groupes ont réalisé les travaux suivants:

- Sous-groupe A (thème: élimination des sols envahis par des néophytes, art. 15 al. 3 ODE): la recommandation concernant l'élimination de sols contaminés a été révisée. La thématique et le document de base ont été intégrés à la révision de l'OTD et au catalogue des articles normalisés (CAN), qui sert de base pour les soumissions.
- Sous-groupe B (thème: lutte contre les néophytes):
Les fiches d'information sur la lutte contre certains néophytes sont d'ores et déjà disponibles. Des projets concernant d'autres néophytes – chèvrefeuille de Henry, lupinet, Kudzu et impatiante de l'Himalaya – ont été élaborés puis envoyés en consultation début 2016. Une fiche d'information sur l'élimination concrète des néophytes a également été établie. Le groupe de travail a par ailleurs pris contact avec l'OFROU pour que l'Office prenne davantage en considération le thème des néobiontes dans sa directive sur les surfaces de compensation écologique.
- Sous-groupe C (thème: surveillance): le sous-groupe C a élaboré des recommandations précisant quelles plantes de la liste noire et de la watch list – en plus de celles figurant sur la liste de l'Annexe 2 de l'ODE – ne seront plus vendues à partir du 1er avril 2017. Sont concernées p. ex. l'ailante et le chèvrefeuille de Henry. Toutes les autres doivent être accompagnées d'une mention spécifique (obligation d'informer).
- Sous-groupe D (thème: animaux exotiques): Ce groupe de travail a publié une brochure traitant des principaux thèmes relatifs aux néozoaires auxquels il va s'attaquer. Pour l'heure le sous-groupe s'emploie à organiser le contrôle du commerce.

- Sous-groupe E (direction S. Rometsch): le sous-groupe E a été créé en 2015, afin de mieux coordonner et uniformiser la gestion des données dans le domaine des néobiontes. Lors de sa première séance le sous-groupe a fixé ses objectifs et son mode de procéder.

Christoph Zemp, Daniel Fischer et Jsabelle Buckelmüller, ZH

Groupe de travail Communication environnementale (AKom)

Le groupe AKom a reçu le mandat de proposer à la KVU des modèles d'organisation pour améliorer la collaboration entre la Confédération, les cantons et les villes en matière de communication environnementale. Après plusieurs séances de travail, il a proposé trois modèles à l'assemblée annuelle de la KVU de mai 2015. Sur cette base, la KVU a décidé de constituer une délégation à la communication composée d'une dizaine de membres représentant les 4 KVU régionales (avec pour chacune un chef d'office et un chargé de communication), l'OFEV et l'Union des Villes Suisses. Cette délégation a été constituée à l'automne et se réunira pour la première fois en 2016.

Daniel Chambaz, GE

ECORegion

Pour l'inventaire des gaz à effet de serre des cantons avec ECOSPEED Region, comme en 2014 en 2015 seule la licence a été maintenue afin de pouvoir poursuivre les adaptations du modèle de données et conserver les données mémorisées. Le rapport sur les émissions de CO₂ et la consommation d'énergie du parc immobilier au sens de l'art. 16 de l'Ordonnance sur le CO₂ et la correction des anciennes données des cimenteries ont été les activités principales menées à bien dans le cadre du projet d'inventaire des gaz à effet de serre des cantons. Pour les données à partir de 2012 et leur actualisation seuls les cantons sont compétents. Cet état de fait concerne tout spécialement les participants du Cercle Indicateurs qui reprennent les chiffres d'ECOSPEED Region. A partir du modèle de données certaines valeurs sont constamment mises à jour tandis que d'autres font uniquement l'objet d'une adaptation partielle. Conformément à la procédure d'origine, 2015 est une année de référence; autrement dit, il y a lieu d'actualiser les différentes grandeurs auxiliaires pour la répartition des émissions entre les cantons. Dans la mesure où les relevés à l'échelle nationale sont publiés la plupart du temps avec deux ans de retard, ces mises à jour ne pourront être déterminées et effectuées qu'en 2017. Une décision concernant la suite des opérations avec ECOSPEED Region est de toute manière prévue dans le cadre de l'établissement du budget 2017.

Les clarifications du groupe de travail CO₂ des bâtiments avec des représentants de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), l'Office fédéral de la statistique (OFS), la Conférence des services cantonaux de l'énergie (CSEn) et la CCE n'ont pas abouti à une voie uniforme en ce qui concerne les rapports que la CCE doit donner à la Confédération sur les émissions de CO₂ imputables au parc immobilier. Le plus grand dénominateur commun est la Statistique des bâtiments et des logements (StatBL) et le Registre des bâtiments et des logements (RegBL) de l'OFS et ses numéros d'identification EGID et EWID. La Statistique des bâtiments et des logements

est la source la plus importante pour déterminer l'univers statistique de l'ensemble des bâtiments ; elle revêt une importance toute particulière pour le rapport sur les émissions de CO2 imputables au parc immobilier. Jusqu'à présent cette statistique était limitée aux bâtiments qui hébergeaient au moins en partie des logements. En raison des activités du groupe de travail l'OFS a décidé d'ouvrir la StatBL / le RegBL et d'inclure tous les bâtiments. La banque des données du Registre des bâtiments est aussi hétérogène que le sont les communes. Mais du moins sera-t-il ainsi possible d'améliorer et de compléter le RegBL. Tous les participants disposent des directives en matière d'actualisation et de gestion mais, bien souvent par manque de capacités, l'exécution n'est pas toujours menée à bien et est de ce fait hétérogène.

Pour être à même de tirer des conclusions sur la consommation d'énergie et les émissions de CO2 des bâtiments il est nécessaire de disposer d'indicateurs supplémentaires. Mais les différences entre les données disponibles sur les cantons sont trop importantes pour espérer parvenir à une approche uniforme. Le contrôle des installations de combustion, l'assurance immobilière, l'estimation, le cadastre des pompes à chaleur, les programmes d'encouragement, etc. constituent autant de sources d'informations complémentaires, dont la synthèse permet de préciser la situation. Des contextes cantonaux différents rendent toute comparaison problématique, mais une évolution dans le temps au sein de chaque canton est possible.

Les données des cimenteries portant sur les années 1990 à 2000 sont extrêmement lacunaires, notamment en ce qui concerne la répartition des émissions de CO2 entre les cantons. Pour 1990 Cem-suisse a déclaré environ 3 millions de tonnes de CO2 d'émissions, alors que l'inventaire national des GES faisait état de 4,8 millions de tonnes. Cette différence relevée en 2013 et les erreurs de représentation ont pu être corrigées en 2015.

Remo Fehr, GR

Internet CCE

Le nouvel Extranet de la CCE est opérationnel depuis le 4 décembre 2014. Il se caractérise par une orientation de l'utilisateur plus claire et une présentation alignée sur le site Internet de la CCE. Diverses améliorations comme la recherche par mot-clé, la fonction de mailer ainsi qu'une gestion plus agréable des personnes et des documents rendent le site plus convivial, plus simple et plus attrayant.

Après les investissements importants consentis l'année dernière il est maintenant important d'inciter les utilisateurs à utiliser l'Extranet. A cet effet, en plus des améliorations et corrections indispensables, quelques adaptations mineures, souhaitées par les utilisateurs, ont été apportées. Il est par ailleurs primordial de maintenir la plateforme à jour. Jürg Hertz a été chargé, y compris après avoir quitté sa fonction, de mener à bien la mise à niveau en termes de contenu de l'Internet et de l'Extranet, mais aussi de réfléchir à la meilleure façon de faire figurer et gérer sur le site Internet des thèmes CCE stratégiques pour lesquels il n'existe aucun groupe de travail. Une interface avec le GT Communication environnementale se profile. Comme le montrent les comptes annuels, en comparaison avec l'année précédente, les dépenses se sont maintenues dans un cadre acceptable, la plupart des mandats ayant été menés à bien gratuitement par la société Nextron au titre de suivi.

Les comptes pour 2015 (à consulter sur l'Extranet de la CCE) sont clôturés avec des dépenses à hauteur de CHF 15'044.90 (budget 22'010.-) et des recettes à hauteur de CHF 22'001.30 (budget 22'300.-).

Andrea Loosli, CCE

GT Agriculture et écologie

Le groupe de travail s'est penché sur la prise en compte dans la politique agricole des enjeux environnementaux et des préoccupations actuelles concrètes en matière d'exécution au niveau cantonal en relation avec le thème Agriculture et écologie. En 2015, les axes prioritaires étaient les suivants:

- Le 4.2.2015 le GT Agriculture et écologie a organisé en collaboration avec K. Seiler un atelier réunissant les responsables cantonaux de la protection de l'environnement et les chimistes cantonaux. L'objectif était de préparer les représentants du GT chargés d'élaborer le plan d'action Produits phytosanitaires de la Confédération. Cet atelier a débouché sur un document définissant des mesures prioritaires en vue de réduire la pollution par les produits phytosanitaires. Ce document de synthèse et diverses présentations sont disponibles sur le site de la CCE.
- Le GT Agriculture et écologie a complété les listes de points de contrôle pour la protection des eaux dans l'agriculture. Ces listes seront désormais révisées en concertation avec des représentants des services de contrôle, puis mises en consultation au sein de la CCE.
- Le GT Agriculture et écologie a élaboré la prise de position de la CCE sur le train d'ordonnances agricoles 2015. En plus de requêtes précises le GT a formulé les principaux points de critique suivants : a) un concept global de simplification administrative fait défaut. Les propositions ne sont pas harmonisées entre elles. b) Les modifications proposées s'écartent à nouveau de la conception de la Politique agricole 14/17. Cela se traduit par une surcharge de travail inutile pour les services d'exécution et les entreprises agricoles; il n'y a aucune sécurité de planification et les requêtes environnementales sont affaiblies. c) Il a été exigé que les contrôles soient effectués de manière plus efficace et en prenant en compte la gestion du risque.
- Le GT Agriculture et écologie a pris position au nom de la CCE sur les Principes de la fertilisation des cultures agricoles en Suisse (PRIF 2016). Dans ces nouveaux principes, qui servent de base au bilan des éléments nutritifs et à d'autres instruments importants, la part de l'accumulation de substances nutritives (excréments des animaux) a été réduite et le besoin des cultures augmenté, et ce, sans justification claire. Le GT craint que les nouvelles normes ne rendent possible une augmentation du nombre d'animaux élevés dans une exploitation agricole.
- Le GT Agriculture et écologie a participé à d'autres groupes de travail et ateliers sur les thèmes suivants: protection des ressources, assainissement des cours d'eau dans les zones agricoles, protection de l'air, distances minimales à respecter (émissions d'odeurs), épandage de produits phytosanitaires en plein air (viticulture), etc. et a défendu les intérêts des services cantonaux de protection de l'environnement.

Jusqu'à récemment le GT Agriculture et écologie était dirigé par Jacques Gerber. Beat Baumgartner préside le GT depuis fin 2015.

Michel Fischler, secrétaire du groupe de travail Agriculture et écologie

Beat Baumgartner, TG

Citernes Suisse

En 2015 le groupe de travail Citernes Suisse a fait une découverte lourde de conséquences. Depuis 2014 il travaillait sur la révision de la Loi sur les entraves techniques au commerce (LETC) et ses répercussions sur les réglementations relatives aux citernes. A l'automne 2015, il a constaté que la Loi révisée sur les produits de construction avait également des répercussions sur les installations d'entreposage de liquides dangereux pour les eaux : ce qui implique la nécessité d'adapter les aides à l'exécution et les procédures d'autorisation au nouveau système. La mise sur le marché de produits correspondants relève désormais de la compétence de la Confédération. Les cantons peuvent édicter des directives de protection des eaux en relation avec leur utilisation. Il en a résulté des séances de plusieurs heures avec différents offices fédéraux – dont l'Office fédéral des constructions et de la logistique, à plusieurs reprises – pour se mettre en conformité avec les exigences en matière de protection des eaux et trouver le moyen de continuer à garantir leur respect avec le nouveau système.

Il importe de fixer à nouveau les compétences et procédures et d'adapter les prescriptions et la collaboration avec l'Association suisse d'inspection technique (ASIT). Ces travaux sont en cours.

Pour raisons de santé je suis contraint de me ménager ; je transmets la direction du groupe de travail Citernes Suisse au 1er janvier 2016 à Daniel Rentsch, responsable Citernes du canton de Bâle-Ville. De par son parcours professionnel et son expérience Daniel Rentsch est le successeur idéal. La protection des eaux me tient toujours à coeur. Aussi je ferai tout ce qu'il faut pour favoriser une organisation optimale du GT Citernes Suisse à l'avenir, en veillant à un passage de relais irréprochable.

Fredy Mark, AI

III. Projets tiers avec des membres délégués de la CCE

Organisation du monde du travail Environnement (ORTRA Environnement) – réseau des professions environnementales et du segment Cleantech

La révision et la mise en vigueur de l'Ordonnance sur l'élimination et la limitation des déchets (OLED) a marqué un net progrès en matière de politique de l'environnement et de la formation, et nous nous en félicitons. Conformément à l'OLED la Confédération doit, avec les cantons et les organisations du monde du travail, faire en sorte que les formations initiale et continue soient ancrées au niveau de l'exécution. L'Ordonnance sur les déchets confère à l'ORTRA Environnement une fonction de coordination dans le cadre d'un partenariat

En 2015 nous avons étendu notre activité au champ professionnel du segment Cleantech. Sur la plateforme Umweltprofis.ch – et son pendant francophone Ecoprofessions.ch, qui s'est professionnalisé l'année dernière – les personnes intéressées trouvent désormais des informations sur les formations initiale et continue dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. 70 000 visiteurs – 12 000 de plus que l'année précédente – nous donnent raison; l'intérêt de la société pour des informations dans ces secteurs professionnels est immense. Malheureusement jusqu'à présent il n'existe pas de plateforme centrale d'emplois pour les professions de l'environnement et Cleantech. Nous avons donc posé des jalons cette année en vue de la création d'un portail professionnel et orienté vers l'avenir, qui devrait être mis en ligne en 2016. Parallèlement nous faisons progresser la mise en réseau des professions environnementales et comptons un nouveau membre : l'Association suisse des chefs d'exploitation et exploitants de traitement des déchets (ASED). Des entretiens en vue d'une coopération sont en cours avec d'autres groupements professionnels dans le domaine de la gestion des déchets (ASR), de la gestion des eaux (SSIGE) et des énergies renouvelables.

Un franc succès est la signature d'un contrat de prestations passé avec l'Office fédéral de l'environnement en ce qui concerne l'information et la promotion de métiers. Il nous permet d'améliorer encore le positionnement de la formation et des professions de l'environnement, de professionnaliser un peu plus leur communication et d'élargir notre réseau. Le maintien des contributions de la Conférence des chefs des services et offices de la protection de l'environnement de Suisse CCE pour les années 2016-2018 est un autre signal positif, boostant notre engagement.

Nous remercions tous les membres de la CCE pour leur soutien à la formation professionnelle.

Ueli Bernhard, directeur ORTRA Environnement

Coordination intercantonale des géoinformations (CIGEO)

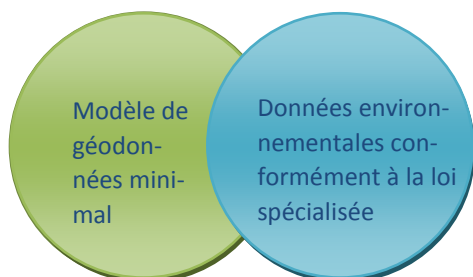
La Coordination intercantonale des géoinformations (CIGEO) joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la Loi fédérale sur la géoinformation (LGéo). Onze associations spécialisées (dont la CCE) – toutes concernées par la mise en œuvre de la LGéo – sont représentées au sein de la gestion de la CIGEO. En juin 2014, la DTAP a chargé l'organe de pilotage de la CIGEO d'examiner l'organisation des cantons en matière de coordination intercantonale des géoinformations. L'idée était de renforcer et de simplifier les structures organisationnelles existantes dans ce domaine. En début d'année le groupe de travail en charge de cette étude, placé sous la direction de la secrétaire générale de la DTAP, est arrivé à la conclusion qu'un regroupement de la CIGEO et de la CCGEO avec le maintien d'un comité d'accompagnement formé des associations impliquées dans l'organe de pilotage de la CIGEO, était la meilleure option pour la nouvelle organisation de la CIGEO. La CCGEO reste compétente pour la coordination intercantonale en qualité d'association, mais elle reprendra désormais les droits et devoirs de l'ancienne CIGEO et sera directement rattachée à la DTAP dans le cadre d'un mandat de prestations à durée indéterminée. Cette proposition de nouvelle organisation soumise par le groupe de travail a été saluée par le Comité de pilotage de la CIGEO le 26 mai 2015 et adoptée officiellement lors de l'assemblée générale de la DTAP le 17 septembre 2015. La mise en œuvre a été agendée au 1er janvier 2016. A l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire de la CCGEO le 29 octobre 2015 les membres de la CCGEO ont eux aussi approuvé la nouvelle organisation et adopté à l'unanimité l'adaptation nécessaire des statuts de l'association, la reprise des droits et devoirs de l'ancienne CIGEO et le nouveau mandat de prestations de la DTAP.

Vous trouverez de plus amples informations sur les travaux menés par la CIGEO sous www.kkgeo.ch

Réseau suisse de l'observation de l'environnement (RSO)

En 2015 les deux séances du comité de pilotage (CP) RSO ont encore été placées sous le signe des travaux relatifs à la mise en œuvre de la LGéo. En 2015 quatre modèles de géodonnées de base minimaux (MGDM) ont été mis en consultation. Le CP RSO discute à chaque séance des résultats de l'audition et des MGDM révisés et finalisés, avant de les soumettre à la direction de l'OFEV pour approbation. En 2015, dix modèles ont ainsi été validés puis adoptés par la direction de l'OFEV. Pour connaître le stade d'avancement, se reporter à www.bafu.admin.ch/geodatenmodelle ou www.bafu.admin.ch/modeles-geodonnees.

A l'occasion du séminaire du 10 décembre 2015, l'état d'avancement de l'élaboration des MGDM dans le domaine environnemental a été présenté. La question de l'interface avec le RSO a à nouveau été abordée. Le caractère hétérogène des MGDM a suscité le débat (du fait de la complexité des données de modélisation certains modèles ne méritent plus l'adjectif « minimaux »).



Cette hétérogénéité existe bien, mais elle n'est pas forcément mauvaise. En effet pour certains modèles elle a constitué le consensus nécessaire entre les différentes parties prenantes à l'élaboration au sein de la communauté d'informations spécialisées. Dans plusieurs modèles les attributs prescrits par la législation spécialisée en matière de données (et faisant partie du RSO) ont été intégrés au MGDM ; dans d'autres ils ont été consignés dans une banque de données séparée et éventuellement mis en lien avec le MGDM. Cette délimitation entre MGDM de la LGéo et les données environnementales du RSO n'a jamais été discutée. Une pause dans les travaux a donc été décidée lors de l'atelier afin de discuter ensemble des prochaines étapes de la mise en œuvre de la LGéo et des données environnementales selon le RSO.

Philippe Baltzer, représentant CCE au sein de l'organe de pilotage de la CIGEO et du comité de pilotage du RSO.

AGENDA 21 POUR L'EAU

L'Agenda 21 pour l'eau réunit des acteurs importants dans le domaine de la gestion de l'eau. Ce réseau remplit des fonctions importantes en matière d'information et de dialogue transversal au-delà des intérêts particuliers. La CCE est membre fondatrice et représentée au sein du Comité par Marc Chardonens, canton de Fribourg, depuis 2015. Des groupes de travail impliquant des experts cantonaux servent de plateforme de dialogue, de coordination et de développement pour des thèmes scientifiques d'actualité.

Thème: Gestion par bassin versant

Ce thème est traité par le GT AG-IEM. Les préoccupations et les intérêts des cantons y sont rapportés par Stefan Hasler (direction), canton de Berne et Tony Arborino, canton du Valais.

A partir des bases du programme de recherche **PNR61** le groupe de travail a établi une vue d'ensemble des principales situations conflictuelles en matière de gestion des eaux. Une synthèse des approches de solutions conceptuelles existantes et des exemples d'application pratique a été réalisée. Une prochaine étape consistera à rédiger des fiches pratiques sur cette base.

Thème: Assainissement de l'utilisation de la force hydraulique

Ce thème est traité par le GT Dialogue Energie hydraulique. Lorenz Jaun, canton d'Uri et Frédéric Zuber, canton du Valais, y ont présenté les préoccupations des cantons et défendu les intérêts de ces derniers.

Pour mettre en évidence l'évolution de l'utilisation de la force hydraulique en Suisse des données des Statistiques des aménagements hydroélectriques de la Suisse (SAHE) ont été mises en correspondance avec des informations de la liste des bénéficiaires de la RPC (rétribution à prix coûtant du courant injecté). Il en a résulté des fiches pratiques qui, au moyen d'indicateurs et de graphiques, mettent en évidence l'évolution de l'utilisation de la force hydraulique depuis l'introduction de la rétribution à prix coûtant du courant injecté.

En outre les travaux relatifs à la planification et la mise en œuvre cantonales de l'assainissement de la force hydraulique ont été stimulés par des rencontres d'information et d'échange d'expériences. Le 24

août 46 spécialistes se sont réunis à Meiringen pour partager leur expérience de l'assainissement des éclusées. Quelques jours plus tard, le 2 septembre, avait lieu à Berne un échange de vues sur l'assainissement de la circulation des poissons. Y ont participé 71 spécialistes représentant la Confédération, les cantons, les centrales hydroélectriques, le monde scientifique et des ONG.

Thème: Renaturation des cours d'eau

Ce thème est traité par le GT RENAT. Sont impliqués des experts des cantons suivants : Argovie, Berne, Fribourg, Lucerne, Soleure et Zurich

A l'occasion du colloque d'experts de l'Agenda 21 pour l'eau, le 16 novembre à Soleure, les résultats des planifications stratégiques cantonales ont été communiqués. Plus de 180 spécialistes se sont informés sur les mesures prévues et l'état d'avancement de la mise en œuvre. Une session complémentaire d'échange d'informations et d'expériences avait eu lieu en amont le 27 mai à Berne. 35 responsables cantonaux avaient échangé leurs informations sur leurs stratégies de revitalisation.

Le site www.plattform-renaturierung.ch a été mis en ligne début 2015. Il regroupe des informations complètes sur la renaturation des cours d'eau et synthétise des informations en ce qui concerne la mise en œuvre. La liste de toutes les planifications stratégiques cantonales publiées peut y être consultée.

Il existe une vaste offre de formation initiale et continue sur le thème de la renaturation. Une rencontre annuelle des prestataires permet de coordonner les offres du point de vue du contenu et des dates et de répondre au mieux aux besoins réels.

Vous trouverez des informations plus détaillées et des documents sur le site www.wa21.ch

Stefan Vollenweider, directeur Agenda 21 pour l'eau

IV. Groupes spécialisés

Cercl'Air

La 37^e assemblée générale de la Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air et des spécialistes RNI «Cercl'Air» s'est tenue le 24 avril 2015 à l'Aéroport de Kloten à Schwyz. Aucun changement à signaler parmi les membres du Comité en 2015.

En 2015 Cercl'Air et ses membres ont axé leurs activités sur les thèmes suivants.

- Lors de la réunion 2014 du comité avec les présidents des groupes de travail la nécessité de charger un GT de traiter des questions conceptionnelles en matière de surveillance des émissions a été mise en évidence. Suivant la décision de la CCE d'initier un projet d'optimisation des réseaux d'immissions, le nouveau GT de Cercl'Air a élaboré entre autres des bases pour le groupe de suivi du projet CCE.
- Auditions: Cercl'Air a pris position sur trois projets et fait parvenir aux services cantonaux spécialisés des modèles de prise de position en ce qui concerne le rapport stratégique consacré à la tarification de la mobilité, de nouvelles prescriptions relatives aux gaz d'échappement des moteurs de bateaux et la directive Installations de ventilation pour garages de moyenne à grande taille (halles de garage pour véhicules).
- Surveillance des émissions: en 2013 Cercle'Air a élaboré un concept relatif au maintien du savoir-faire et au renforcement de l'assurance qualité pour les mesures d'émission, puis l'a soumis en novembre 2014 à l'assemblée de la CCE, qui a confirmé la nécessité d'agir et chargé Cercl'Air d'examiner la possibilité d'impliquer une institution fédérale. En 2015 des clarifications plus poussées ont été menées avec le soutien de l'OFEV quant à la possibilité d'accréditer des stations de mesure des émissions comme laboratoires d'essai conformément à la norme ISO 17025. Il s'avère qu'un tel système d'homologation entraînerait une charge de travail excessive et qu'une variante simplifiée, reposant sur un catalogue d'exigences restant à définir sous la forme d'une norme ou en annexe à l'ordonnance, serait plus appropriée.

La Conférence des responsables des services cantonaux spécialisés dans la protection de l'air, qui s'est réunie deux fois en 2015, est la plateforme la plus importante pour échanger des informations et se forger une opinion sur des thèmes fondamentaux. Depuis quelques années, l'exécution de l'OPair menée à bien par deux cantons est présentée à chaque séance. Par ailleurs, lors de ladite «journée-atelier», tous les membres intéressés ont eu un aperçu des sujets traités par les groupes de travail de Cercl'Air. En 2015, les GT suivants ont été actifs :

- Emissions de COV;
- Emissions d'ammoniac provenant de l'agriculture;
- Assurance qualité en matière de mesure des immissions;
- Exécution stations-service,
- Exécution RNI;
- Surveillance des émissions (industrie et chauffages au bois notamment);
- Transports et aménagement du territoire;

- Planification des mesures;
- Moteurs (y compris générateurs de secours);
- AirInfo (communication sur la qualité de l'air notamment).

Hans Gygax, président Cercl'Air

Cercle Bruit

Dans une Suisse fortement peuplée et hautement industrialisée, où il y a beaucoup de circulation, le bruit est omniprésent. Il représente une des atteintes à l'environnement la plus fortement ressentie par les personnes. Grâce aux dispositions légales mises en vigueur depuis 30 ans et à leur application la situation s'est améliorée. Citons la mise en œuvre des assainissements du bruit et l'introduction de planifications prospectives lors de la construction de nouveaux tronçons routiers, de l'établissement du plan d'aménagement local ou de l'implantation d'entreprises artisanales. Mais la densification du tissu bâti, la société des 24 heures et l'augmentation accrue de la mobilité sont autant de facteurs contribuant à une augmentation insidieuse du bruit ambiant au cœur des villes et dans des zones où par le passé régnait le calme. De nouvelles problématiques se font jour et nécessitent la prise de mesures créatives.

En 2015 les responsables cantonaux ont traité deux points forts lors de deux conférences Préservation du calme et qualité urbaine et Plans de mesures de lutte contre le bruit et de préservation du calme 2018+. Les groupes spécialisés et le comité de Cercle Bruit ont également inscrits à leur ordre du jour la densification des zones à bâtir dans un environnement bruyant et mis en évidence les grands défis à relever en relation avec le complexe immobilier Zwickyareal à Wallisellen.

Activités des groupes spécialisés en 2015

Le travail au sein des groupes spécialisés évolue. Dans la lutte contre le bruit, de jeunes recrues motivées prennent la relève des vétérans. Des idées neuves et de nouvelles conceptions sont intégrées. Cette dynamique est réjouissante. .

En 2015 les groupes spécialisés se sont beaucoup consacrés aux thèmes suivants :

- Son et laser (nouveau: interlocuteur Christian Mikolasek ZH)
Interface responsables de l'exécution-OFSP-organismes d'événements/ingénieurs du son
Participation à la révision de l'Ordonnance Son et laser OSLa
- Détermination du bruit (Georg Thomann GR)
Accompagnement Développement SonArms et SonRoad+
Aide à l'exécution Recommandation de mesure
- Assainissement du bruit routier dans les localités (Hanspeter Gloor AG, Ennio Malorgio TI)
Aide à l'exécution Suppléments nœuds routiers / giratoires
Traitement de la liste des bonnes pratiques en relation avec les revêtements peu bruyants (phonoabsorbants)
- Bruit de l'industrie et de l'artisanat (Priska Bucher LU)
Aide à l'exécution Evaluation du bruit émis par les installations de chauffage, de ventilation et de climatisation

Collaboration à l'aide à l'exécution de l'OFEV Détermination et évaluation du bruit de l'industrie et des arts et métiers

- Bruit quotidien (Andy Stöcklin BL, Didier Racine NE)
Examen et actualisation de l'aide à l'exécution du Cercle Bruit
- «Bruit des établissements publics»
- Chap. 5 OPB (Philipp Huber AG)
Aide à l'exécution Exigences zones à bâtir et autorisation de construire dans les secteurs exposés au bruit
- Communication (Thomas Gastberger ZH)
Newsletter Cercle Bruit
Divers sites: laerm.ch, cerclebruit.ch

Représentations et prises de position

Le Cercle Bruit est représenté à la Commission fédérale pour la lutte contre le bruit CFLB par Georg Thomann GR et au sein du groupe de suivi de la Loi fédérale sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer LBCF par Markus Chastonay SO.

Dans le cadre de ses activités, le Cercle Bruit a pris position sur la modification de loi suivante :

- Révision totale de l'Ordonnance sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer OBCF

Relations publiques/sensibilisation

L'Etat ne peut et ne doit pas régler chaque problème de bruit par des ordonnances ou des lois. Il peut avoir recours à d'autres moyens pour réduire le bruit, comme un travail de communication offensif, par exemple. Bien souvent le simple citoyen - au volant de sa voiture ou de sa moto, lorsqu'il tond sa pelouse ou fait la fête la nuit – peut, en ménageant ses voisins, contribuer à ce que les personnes vivant dans son environnement ne soient pas perturbées par du bruit inutile.

Douce nuit

En 2014 les cantons de Suisse alémanique ont initié un projet innovant, l'exposition Douce nuit, destiné à informer la population. Après avoir été présentée à l'OLMA en 2014, puis à la MUBA et la ZÜSPA en 2015, l'exposition viendra enrichir la HIGA à Coire au printemps 2016. Les retours des visiteurs et des organisateurs sont très positifs. Cette exposition est un exemple réjouissant de collaboration active entre cantons.

Journée contre le bruit 2015

«Ensemble dans le respect et la tolérance» - dans le cadre de la Journée contre le bruit 2015, cet appel s'adressait aux noctambules et aux riverains de restaurants et visait à encourager ces deux groupes à faire preuve de compréhension et de respect. Cette action a vu le jour en collaboration avec GastroSuisse. Des dessous de verres de bière ont servi de support de communication.

Markus Chastonay, président Cercle bruit

Cercle Déchets

Après une longue procédure de révision de l'Ordonnance sur le traitement des déchets OTD le 4 décembre 2015 le Conseil fédéral a adopté la nouvelle Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) et l'a mise en œuvre le 1er janvier 2016. Le Cercle déchets s'est longuement penché sur le projet mis en consultation et a soumis une prise de position circonstanciée à la CCE Suisse. Heureusement un grand nombre de nos propositions ont été intégrées à la nouvelle ordonnance – entre autres, le fait de renoncer à soumettre la planification cantonale des déchets à une autorisation de l'OFEV, la réduction du nombre de rapports rédigés par les cantons et la fixation de délais de transition. La clarification des compétences en matière de formation initiale et continue ainsi que l'adaptation de l'obligation pour les cantons d'éliminer les déchets spéciaux des entreprises. Plusieurs questions concernant la mise en œuvre devront être concrétisées sous la forme d'une aide à l'exécution de l'OLED. Le Cercle déchets sera impliqué dans l'élaboration de cette aide à l'exécution.

En 2015 le canton d'Argovie, l'OFEV et l'organisation faîtière economiesuisse ont entamé un processus de dialogue largement participatif sur la gestion des déchets et des ressources à l'horizon 2030. Dans ce dialogue sur les ressources onze acteurs de l'économie, de la société et de la politique élaborent conjointement une nouvelle conception directrice pour la gestion des déchets et des ressources en Suisse. Le Cercle déchets est impliqué dans ce processus et se fait le porte-parole des requêtes de la CCE.

Martin Eugster, président Cercle Déchets

Cercl'eau

Objectifs et tâches: Cercl'eau est l'association des limnologues et chimistes cantonaux de la protection des eaux ; elle soutient et encourage la collaboration entre services spécialisés cantonaux, ainsi l'échange d'informations et d'expériences avec les instituts de recherche dans le domaine de la protection globale de l'eau. Cercl'eau collecte et synthétise à l'attention de l'OFEV les suggestions des cantons en matière de surveillance des cours d'eau et soutient la CCE pour l'élaboration de prises de position en relation avec la qualité de l'eau. L'assemblée annuelle revêt une importance toute particulière.

Activités 2015: l'assemblée qui s'est tenue le 18 juin 2015 à Morat a réuni 80 participants. Pour ce qui est de la partie administrative de la conférence : Marco Simona (TI) a quitté le comité après y avoir siégé de nombreuses années. Mauro Veronesi (TI) et Markus Zeh (BE) ont été confirmés en tant que membres du Comité par l'assemblée. Le comité est donc à nouveau complet et composé de huit personnes (Suisse du nord-est 2, Suisse du nord-ouest 2, Suisse romande 2, Suisse centrale 1, Tessin 1). La présidence est passée de Michael Eugster (SG) à Pius Niederhauser (ZH). La partie technique comprenait, en plus des informations de l'OFEV, divers exposés sur le thème «Les lacs suisses : état actuel, évolution, perspectives». Afin de garantir une meilleure compréhension les transparents de tous les exposés ont été une nouvelle fois présentés en allemand et en français. Les différentes interventions sont publiées sur www.cercl'eau.ch.

En avril 2015 a eu lieu un entretien avec les présidents de la CCE et de la VSA sur la collaboration entre la CCE et Cercl'eau ainsi qu'entre la VSA et Cercl'eau. Des interfaces importantes avec l'activité de Cercl'eau résultent notamment de la plateforme Qualité des eaux récemment créée par l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux VSA. Afin de garantir une étroite collaboration Irene Wittmer, Plateforme Qualité des eaux, assistera aux séances du comité à partir du mois d'août. Ce dernier compte un nouveau membre en la personne de Christian Leu, qui représente la Division Eaux de l'OFEV.

En référence à la prise de position de la CCE présentée en mars 2015 dans le cadre de l'audition sur la modification de l'OEaux Cercl'eau a rédigé une prise de position sur les modifications relatives à la qualité des eaux et à l'espace réservé aux eaux.

Le thème «Les investigations des cours d'eau en Suisse » a été choisi pour l'assemblée 2016, qui se déroulera le 16 juin 2016 à Lucerne.

Pius Niederhauser, président

Lab'Eaux

Lab'Eaux regroupe tous les laboratoires cantonaux de protection des eaux et de l'environnement de Suisse. A l'heure actuelle, 21 laboratoires y sont représentés. Selon le canton, ces laboratoires sont rattachés au service cantonal spécialisé dans la protection des eaux et de l'environnement ou au laboratoire cantonal. Lab'Eaux soutient et promeut la collaboration technique et l'échange d'informations entre laboratoires et constitue l'interlocuteur privilégié de la CCE et de l'OFEV pour toutes les questions relevant de l'analyse de la qualité de l'eau et de l'environnement.

Les séances plénières sont l'occasion de présenter un rapport sur les activités des sections et GT / groupes d'accompagnement technique de Lab'Eaux et d'élire les président/vice-président et le Comité. La section Suisse alémanique et la section Suisse romande, qui veillent au transfert de savoir-faire et à l'échange d'expériences dans leur région linguistique, sont représentées au Comité par deux membres chacune. En 2015 les représentants des laboratoires se sont réunis pour leur plénière annuelle à Bellinzone. Des représentants de l'OFEV (sections Protection des eaux et Qualité des eaux) ont également participé à l'assemblée plénière. Les sections se sont par ailleurs rencontrées à deux reprises pour un échange d'expériences.

Lab'Eaux participe activement aux travaux de suivi des GT de la Confédération sur la modification de l'Ordonnance sur la protection des eaux visant à définir la qualité des eaux en relation avec les micropolluants. Ces travaux englobent différents projets concernant le thème des micropolluants auxquels Lab'Eaux va s'attaquer ces prochaines années dans les domaines des analyses, des prélèvements et de l'assurance qualité.

Les groupes de travail Lab'Eaux, au sein desquels les responsables et spécialistes des laboratoires se rencontrent à intervalles réguliers, ont traité les thèmes suivants en 2015:

- Le groupe Méthode a finalisé l'aide à la mise en œuvre de l'analyse des substances non dissoutes totales (GUS). La révision de la liste des tolérances conformément à l'aide à l'exécution «Exploitation et contrôle des stations d'épuration» de l'OFEV s'est poursuivie. Une liste de tolérance adaptée devrait être à disposition courant 2016.
- Les groupes de chromatographie en phase gazeuse et liquide ont travaillé sur de nouvelles méthodes d'analyse pour la mise en évidence de micropolluants : screening (GC-MS et LC-MS) et analyse de substances indicatrices. Divers tests ont été organisés, puis évalués en vue de l'assurance qualité.
- Le groupe Analyses élémentaires s'est chargé de la préparation d'échantillons et a participé à un essai inter-laboratoires.

Vous trouverez toutes les activités et informations utiles concernant Lab'Eaux sous www.labeaux.ch.

Rahel Oechslin, président Lab'eaux

V.Prises de position, co-rapports, manifestations

19.02.2015	Révision de l'ordonnance sur la protection des eaux
12.05.2015	Préconsultation „Mésures du Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse
12.05.2015	Modèle de géodonnées minimal – Surfaces d'assolement selon plan sectoriel SDA
19.06.2015	Train d'ordonnances agricoles d'automne 2015
16.07.2015	Préconsultation Recommandation sur les odeurs par l'OFEV
15.10.2015	" Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes (Po. 13.3636 Vogler)"
10.12.2015	Séminaire LGéo/RSO
23.12.2015	Consultation « Données de base pour la fumure des cultures agricoles en Suisse – GRUD 2016»

VI. Démissions et entrées en fonction

Démissions

Jacques Gerber, JU	le 1 ^{er} decembre 2015
Heinz Habegger, BE	le 31 decembre 2015
Thomas Joller, LU	le 30 juin 2015

Entrées en fonction

Sébastien Beuchat, VD	le 1 ^{er} juillet 2015
Daniel Christen, LU	le 1 ^{er} juillet 2015
Christoph Zemp, ZH	le 1 ^{er} septembre 2015

VII. Comité

Durant la période sous revue, le Comité était composé comme suit:

Marc Chardonnens	Chef de service, Service de l'Environnement (SEn), canton de Fribourg, président jusqu'au 27 mai 2015)
Rainer Kistler	Chef de l'Office, Office de l'Environnement, canton de Zoug (à partir du 27 mai 2015)
Rainer Benz	Chef de l'Office , Office de l'Environnement et l'énergie, canton de St. Gall
Yves Lehmann	Chef de service, Service de l'énergie et de l'environnement, canton de Neuchâtel
Gérald Richner	Chef de l'Office, Office de l'Environnement, canton de Nidwald
Heinz Habegger	Chef de l'Office, Office des eaux et des déchet canton de Berne

VIII.Comptes annuels 2015

1. Comptes d'exploitation 01.01. – 31.12.2014

	Budget Fr.	Valeur Fr.
Cotisations des membres	266'200.00	266'300.00
Intérêts	100.00	13.60
Total Produit	266'300.00	266'313.60
Projets et groupes de travail		
Citernes Suisse (accompagnement technique, ASIT entre autres)	32'750.00	40'440.45
AKom	0.00	3'680.10
Groupe de travail Agriculture et écologie	15'000.00	19'896.00
Cercle Déchets (financement de lancement)	10'000.00	0.00
Guide des déchets – comité de pilotage	6'000.00	0.00
Internet CCE	22'000.00	22'000.00
Groupe de travail Espèces invasives(AGIN)	5'000.00	0.00
ECORegion (2015)	28'000.00	28'100.00
Agenda 21 pour l'eau, cotisations des membres (2012-2016)	15'000.00	15'000.00
Cercle Bruit Journée contre le bruit (2014-2015)	10'000.00	10'000.00
Organisation du monde du travail Environnement ORTRA Environnement (2014-2015)	15'000.00	15'000.00
Mandats de projets à des tiers / services de traduction	1'000.00	3'715.60
Commentaires sur la Loi sur la protection des eaux (2014-2016)	50'000.00	50'000.00
Assurer des marges de manœuvre dans l'AT et KVV-Extranet ::	7'000.00	0.00
Mandat Jürg Hertz		
Ressourcentralog	0.00	10'000.00
Administration		
Direction CCE	38'000.00	38'000.00
Assemblée annuelle et assemblée des membres (contribution à la soirée de la veille)	6'000.00	6'000.00
Frais administratifs direction	1'000.00	2'372.65
Total Charges	261'750.00	264'204.80
Bénéfice (+) / Perte (-)	+4'550.00	+2'108.80
Actifs		
CCP CEE au 31.12.2015/01.01.2016		44'489.80
CCP KVV Internet au 31.12.2015/01.01.2016		13'147.52
Actifs transitoires (DTAP et OFEV)		9'820.20
Total Actifs		67'457.52
Passifs		
Passifs transitoires		31'170.95
Capital propre au 31.12.2015		27'221.37
Bénéfice		9'065.20
Total Passifs		-67'457.52